

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
CAHORS. — Départ.	Omnibus	Poste	Omnibus	PARIS. — Départ.	Poste	Omnibus	Omnibus	CAHORS. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	TOULOUSE. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
Mercuès	6 h 25	4 h 14	5 h 50	2 h 30	9 h 50	7 h 30		4 h 35	10 h 35	5 h 20		5 h 10	10 h 35	4 h 50	
Parnac	6 41	1 26	6 19	8 40	3 5	8 55		4 45	10 45	5 31		7 25	10 45	5 31	
Luzech	7 3	1 34	6 28	8 48	3 45	9 3		5 1	11 1	5 49		7 40	10 49	5 10	
Castelfranc	7 18	1 47	6 44	9 1	3 28	9 16		5 40	11 10	5 57		7 51	10 58	5 23	
Puy-l'Evêque	7 31	1 59	6 58	9 10	3 38	9 26		5 23	11 23	6 10		8 3	11 7	5 38	
Duravel	7 43	2 8	7 8	9 19	3 48	9 36		5 53	11 55	6 42		8 17	11 19	5 56	
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	9 34	4 5	9 52		6 3	12 8	6 56		8 35	11 36	6 20	
Fumel	8 6	2 29	7 32	9 47	4 19	10 6		6 12	12 22	7 8		9 15	12 8	7 11	
Monsempron-Libos Ar.	8 13	2 35	7 39	9 57	4 30	10 17		6 20	12 33	7 18		9 41	12 26	7 41	
PARIS. — Arrivée	11 46	4 18	2 49	10 9	4 43	10 29		6 28	12 45	7 28		9 53	12 36	7 54	
				10 25	5 4	10 47		6 39	1 2	7 45		10 9	12 49	8 12	
				10 25	5 4	10 47		8 25	2 45	9 41		10 18	12 57	8 22	

Cahors, le 22 Juin.

Séance du 21 juin 1886

NOUVELLES POLITIQUES

SENAT

Séance du 19 juin 1886.

L'EXPULSION DES PRINCES

M. Bérenger dépose son rapport sur le projet relatif à l'expulsion des princes. Le rapporteur commence par faire l'historique de la question depuis 1871 et constate qu'en ce moment la situation des princes est telle qu'ils ne peuvent occuper ni un emploi militaire, ni un siège au parlement et que de plus le gouvernement a pris l'engagement d'exercer sur eux sa vigilance.

Aussi, faut-il accueillir la proposition actuelle ? La commission n'a eu en vue que l'intérêt unique de la République, mais elle n'a pu se trouver d'accord avec le gouvernement.

L'expulsion est une peine fort grave que le pouvoir législatif ne peut prononcer sans empiéter sur le pouvoir judiciaire.

Quant au point de vue politique la question n'est pas mûre ; les partis ont commis des violences, ce n'est pas une raison pour que la République en commette aussi ; le droit de légitime défense ne peut être invoqué que dans le cas d'agression formelle et certaine.

La commission reconnaît que, toutefois, il y a dans les faits signalés de quoi intéresser la vigilance du gouvernement, mais qu'elle se complique aujourd'hui, d'une question ministérielle. Si le gouvernement se trouve en présence d'un complot, il est suffisamment armé.

Le rapport se termine par quelques considérations sur les abus de la liberté de la presse et de réunion.

La commission n'a pas voulu, dit M. Bérenger, entrer dans la voie de l'arbitraire ; elle a étudié les moyens de se mettre d'accord avec le gouvernement s'il le désire, sur les bases de l'amendement Marcel Barthe, mais elle n'a pas voulu participer à une condamnation sans loi, sans formes et sans défense, arbitrairement prononcée par le pouvoir législatif.

La discussion est renvoyée à lundi.

M. Clamageran défend le projet. Il se place surtout au point de vue du droit, sanctionné par les précédents historiques. Il rappelle que, dans les pays étrangers, on a toujours exilé les membres des familles qui avaient régné et que le duc de Broglie, en présentant la loi de 1832, l'appelait « une loi de bon sens ».

M. Jules Simon, commence par rappeler que, s'il s'est montré opposé, en 1871, à la rentrée des princes, c'est que la situation était bien différente de celle d'aujourd'hui. Alors, l'Assemblée était monarchique, la fusion s'était déjà opérée et, si elle est restée sans effet, c'est grâce au comte de Chambord, dont on ne saurait trop louer le grand cœur et la noble attitude.

Aujourd'hui, continue M. Jules Simon, le Parlement est républicain ; les princes sont devenus de simples citoyens. Le peuple en a élu quelques-uns députés. Ils ont fait des lois avec vous. C'est dans cette situation que vous les prenez. Il n'y a pas de parité entre les princes de 1871 et les princes de 1886. Ils étaient alors des exilés qui demandaient à rentrer ; aujourd'hui ils sont des citoyens qui demandent à rester.

L'orateur ne conteste pas que le gouvernement a le droit d'exiler les princes ; mais il se demande si on doit user de ce droit lorsqu'on se trouve en présence de faits aussi insignifiants que ceux qui sont reprochés aux princes d'Orléans.

Pourquoi une sévérité injustifiée pour les uns, et une grande mansuétude pour les autres, pour ceux qui veulent établir la Commune ?

L'orateur déclare ensuite que l'expulsion servira plus la cause des princes qu'elle ne lui nuira ; elle leur donnera une entière liberté d'action ; elle les grandira aux yeux du peuple.

M. Léon Renault se déclare opposé au projet. On comprendrait cette mesure d'exception, dit-il, si les princes l'autorisaient par leurs agissements. Mais qu'ont-ils entrepris contre la République ? Leur présence sur le sol français pendant le 24 mai et le 16 mai a-t-elle empêché le pays de se prononcer contre ces deux gouvernements ?

L'orateur ne voit donc dans les arguments apportés à la tribune de la Chambre par le président du conseil rien de sérieux, ni de fondé. Il reproche à

M. de Freycinet de se montrer impitoyable envers les citoyens inoffensifs et de faire preuve d'une complaisance coupable envers les révolutionnaires qui troublent le pays et ont déjà amené un revirement qui s'est produit aux élections de 1885.

Il termine en adjurant le Sénat de repousser la loi de proscription qui rendrait la République odieuse à une nombreuse catégorie de citoyens.

La discussion continuera demain.

Vacances parlementaires. — Les élections aux Conseils généraux étant fixées, on le sait, au premier août prochain, le gouvernement avait eu la pensée de clore la session des Chambres le 10 juillet prochain ; mais il a renoncé à ce projet, à raison de la Fête nationale du 14 Juillet et de la cérémonie du retour des troupes du Tonkin qui doit coïncider avec la revue du Bois de Boulogne.

La clôture de la session n'aura donc lieu que le 15 juillet, dans une séance de pure forme que tiendront les Chambres, pour permettre la lecture du décret présidentiel.

L'épuration des fonctionnaires. — Les trois groupes républicains de la Chambre, ont décidé que les présidents respectifs se rendraient, la semaine prochaine, auprès du président du conseil pour lui demander l'épuration à bref délai, dans toutes les administrations, des fonctionnaires suspects de froideur pour le gouvernement.

On lit dans le *Moniteur* et le *Gaulois* : « Le *Journal des Débats* publie, dans son numéro d'hier matin, une correspondance reproduisant une information déjà donnée par un autre journal. Un correspondant allemand affirme qu'il aurait été fait, auprès du Comte de Paris, des démarches pour obtenir la garantie d'un emprunt destiné, sous certaines conditions, à liquider la situation du défunt roi de Bavière. Nous sommes autorisés, disent les journaux orléanistes, à donner à cette affirmation le démenti le plus net et le plus absolu. »

En Espagne. — On croit dans les cercles ministériels, que grâce à la puissante influence du Pape, don Carlos renoncera au projet de tenter un soulèvement contre les institutions actuelles de l'Espagne.

les lumières municipales, se montrant rougeâtres et sans force, disséminées entre les troncs noir des arbres.

De chaque côté des portes stationnaient deux groupes de curieux, composés de femmes, d'enfants et d'ouvriers du quartier, venus pour passer la soirée à voir des gens qui s'amusaient, ne pouvant partager les joies qui défilaient devant leurs yeux. Ils échangeaient à haute voix leurs impressions sur les arrivants, qu'ils connaissaient pour la plupart, admirant ou critiquant les costumes bariolés qui s'agitaient devant eux, et dont ils passaient soigneusement la revue.

Tout à coup, un grand mouvement se fit dans la foule.

Des cris et des hurras s'élevèrent.

— C'est Farandole ! Vive Farandole ! hurra ! pour Farandole !

Il y eut comme une émotion parmi les curieux. Leur attention redoubla. Farandole ! Ils le connaissaient bien ! C'était une célébrité du quartier. Un jeune peintre en bâtiments, beau garçon, bruyant, plus gai et plus fou que tous ses camarades, grand danseur, le boute-en-train de toutes les fêtes. Parbleu, il ne devait pas manquer à celle-ci ! Comment aurait-il raté l'ouverture des bals masqués !

Et tout en disant cela, on se pressait, on se tassait.

Les yeux s'écarquillaient. On se bousculait même. Il fallait avoir la meilleure place possible pour voir passer Farandole.

Cependant le groupe tumultueux dont les cris avaient signalé la venue avançait rapidement. Farandole était en tête. Il arrivait dans la lumière

et, à sa vue, les cris et l'enthousiasme redoublèrent.

Farandole était vêtu d'un costume blanc surmonté d'un grand chapeau enguirlandé de rubans tricolores qui lui descendaient jusqu'aux pieds.

C'était un garçon de vingt-deux ans, portant une moustache brune, assez forte, le teint coloré, la taille bien prise, une grande gaieté pétillante dans ses yeux noirs.

Il passait pour avoir beaucoup de talent dans son métier et il gagnait de belles journées.

Il venait du Midi et il y avait dix ans à peine qu'il habitait Paris. Il était devenu, grâce à sa verve inaltérable, la coqueluche du boulevard Rochechouart.

Dans les bals publics, si nombreux dans cette partie de Paris, quartier d'artistes, de bohèmes et de filles, personne n'était plus connu que lui.

Il avait coutume, quand le bal touchait à sa fin, quand l'entrain, excité par les saladiers de vin chaud, était à son comble, de crier à la bande joyeuse dont il menait la gaieté :

— Et maintenant, les enfants, une petite farandole !

Et le groupe allumé se mettait en branle, bousculant les autres danseurs, renversant les tables, piétinant ce qui se trouvait sur son passage, criant, hurlant, brûlant tout.

De là était venu au jeune homme le surnom sous lequel il était connu. On ne savait pas son nom véritable. Lui-même était sur le point de l'oublier, tant il était habitué à répondre au sobriquet dont on l'avait gratifié.

Farandole passa fièrement, en agitant son chapeau, entre la double haie de curieux, puis la ban-

COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON

AFFAIRE WATRIN

Audience du 18 juin (suite.)

M^e Léon Renault prend la parole ; il fait l'historique de la grève ; il passe en revue l'arrivée des émeutiers, les intermédiaires dépossédés, les boutiquiers irrités par la création des sociétés coopératives ; puis, les voleurs, les ivrognes, les ouvriers congédiés, les mauvais travailleurs, toute cette écume humaine qui fermentait autour des grandes agglomérations industrielles.

Le récit que M^e Léon Renault a fait de la scène du crime a soulevé dans l'auditoire une profonde émotion, et il a continué en ces termes :

« On a enterré M. Watrin dans la terre de Lorraine. Il est allé attendre là que cette terre rede-vienne française. »

« Ce que M. Watrin a été à Decazeville, je veux vous le dire : Obligé de concilier deux choses qui lui paraissaient également sacrées, le bien-être des ouvriers et les conditions d'existence de la Compagnie, il avait le souci des économies ; mais celles qu'il ne voulait pas faire, ce sont celles obtenues sur le salaire des ouvriers. M. Watrin a tourné son angoisse et sa préoccupation vers tout ce qui pouvait améliorer la situation de l'ouvrier. »

« On a vu depuis un parti s'emparer de l'assassinat de Decazeville et proclamer que ce n'était pas un crime, mais une exécution. On a dit que les assassins étaient en cas de légitime défense ; pour soutenir cette thèse, il aurait fallu que la Compagnie de Decazeville opprimât ses ouvriers et que M. Watrin fut son exécuteur. Mais la grève avait cessé immédiatement après le crime, et pour prouver la légitimité des griefs, il fallait qu'il y eût une autre grève. »

« Aussi, vit-on s'abattre sur Decazeville tous les coryphées de la Révolution sociale. Je puis en parler librement aujourd'hui de cette grève, car elle est terminée, non comme on l'a dit, par une capitulation de la Compagnie, mais par une concession faite au Gouvernement de la France. »

M^e Léon Renault termine ainsi : « Vous allez tout à l'heure faire œuvre de justice et vous frapperez ces hommes qui sont les auteurs du meurtre. Il restera dans vos esprits et dans la mémoire publique des responsabilités qui ne tombent pas sous le coup de

de bruyante s'engouffra dans le bal.

Il n'y avait plus rien à voir.

Toutes les entrées étaient faites.

Le vent, sans être froid, était légèrement frisquet. Les bouts de nez gouttaient pincés par la bise. Les mains piquaient.

Les femmes commencèrent à lâcher pied, entraînant les enfants ; les voitures s'étaient alignées le long des trottoirs... Personne n'arrivait plus. La chaussée devenait déserte... Les hommes imitèrent les femmes, ils partirent.

Bientôt il n'y eut plus, aux abords de l'établissement, que les cochers qui attendaient leurs clients en battant la semelle.

Le mouvement reprit vers minuit et demi, quand les premiers groupes de danseurs et de danseuses commencèrent à sortir, mais il n'y avait plus de curieux. A peine quelques pâles noctambules, sortant des boutiques des marchands de vin voisins et que les bouffées de musique de cuivre, s'échappant de la porte de l'établissement que l'on ouvrait, attiraient encore.

Les masqués descendaient le perron, éclairé par la lumière spectrale des globes blancs, en frissonnant, les femmes enveloppées dans des dentelles ou dans des châles de laine blanches, car la toilette élégante de l'impure du boulevard se condoyait avec la robe sans fioritures de l'ouvrière en gouquette.

Sous ce blanc, les couleurs vives des déguisements se détachaient comme des fleurs dans un champ de neige ; les hommes relevaient le col de leur pardessus et enfouaient leur chapeau sur leurs yeux d'un coup sec, pour éviter le saisissement de l'air.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

UNE MÈRE EN LARMES

Vers le commencement de janvier 1869, de grandes affiches multicolores, apposées sur les murs de Paris et représentant des pierrots et des Clodoches se livrant à une danse échevelée, dans une salle éclairée par la lumière crue des becs de gaz, avaient annoncé au public l'ouverture du premier bal masqué de la saison.

C'était l'Élysée-Montmartre qui donnait le signal, qui sonnait le branle-bas carnavalesque ; aussi, vers dix heures du soir, le boulevard Rochechouart était-il encombré, aux abords de l'établissement, de fiacres et de piétons. Un va-et-vient et un tohu-bohu indescriptibles. Les cris joyeux des masques se mêlaient aux jurons et aux explosions de colère des cochers, dont les voitures s'accrochaient.

La double guirlande de becs de gaz qui couronne le bal, enfermés dans leurs globes dépolis, jetait sur la chaussée une lueur pâle qui donnait à tout une apparence blafarde. Hors du rayon éclairé une brume épaisse, qu'avaient peine à percer

la justice des hommes, mais qui sont frappées par la conscience publique. Il restera aussi une leçon qui servira aux populations ouvrières, qu'on égare en leur disant qu'elles sont exploitées, alors qu'on les exploite et qu'on ne recule pas devant le chômage et la misère, auxquels on les condamne, pour hausser de quelques pouces ce qu'on appelle un piédestal, ce que j'appelle, moi, un pilori. »

LE VERDICT

A onze heures, les jurés entrent dans leur salle de délibération.

Le jury rapporte un verdict négatif pour ce qui concerne Granié, Souquières, Chapsal, Puech, la fille Phalip et la femme Pendarès qui sont immédiatement mis en liberté, à l'exception de Souquières, retenu pour atteinte à la liberté du travail.

Le verdict affirmatif, mais mitigé par des circonstances atténuantes pour Lescure, Bedel, Blanc et Caussanel qui sont condamnés :

Bedel à huit ans de travaux forcés ;
Lescure, Blanc et Caussanel à sept, six et cinq ans de réclusion.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseils généraux. — La proposition de loi que la Chambre a adopté jeudi, et qui concerne les Conseils généraux, a pour conséquence d'augmenter de 261 le nombre des membres des assemblées départementales.

On sait que la commission proposait de ne doubler le nombre des conseillers que dans les cantons dont la population est supérieure à 25,000 habitants ; cette disposition augmentait le nombre des conseillers de 145 seulement ; mais la Chambre n'a pas ratifié cette proposition et a étendu l'augmentation aux cantons dont la population est supérieure à 20,000 habitants.

Il n'y aura que 20 départements qui ne seront pas atteints par la loi. Ce sont : les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, le Cantal, la Charente Inférieure, la Creuse, l'Eure, le Gers, l'Indre, le Loiret, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Haute-Marne, le Puy-de-Dôme, la Haute-Saône, la Savoie, la Seine-et-Marne, les Deux-Sèvres, le Tarn-et-Garonne et l'Yonne.

Le Nord aura 37 nouveaux conseillers ; le nombre des membres du conseil général de ce département sera, en effet, porté de 61 à 98.

Le Pas-de-Calais aura 13 nouveaux conseillers ; la Loire et le Rhône, 11 ; le Finistère, 10 ; Maine-et-Loire et Seine-et-Oise, 9 ; la Seine-Inférieure, 8.

Le nombre des conseillers généraux de France, la Seine et l'Algérie exceptées, sera ainsi porté de 2,834 à 3,095.

On a distribué, à la Chambre des députés, le projet de loi portant répartition des fonds de quatre millions destinés à venir en aide aux départements de notre région.

Lot, 60,000 fr. ; Aveyron, 90,000 fr. ; Cantal, 90,000 fr. ; Gers, 50,000 fr. ; Pyrénées-Orientales, 94,000 fr. et Tarn, 30,000 fr.

Les caisses d'épargne. — M. Sadi-Carnot prépare un projet en vue de modifier le régime des Caisses d'épargne, et de régler leurs rapports avec l'Etat.

Ce projet porte que les fonds provenant des dépôts seront employés en valeurs d'Etat ou en valeurs garanties par l'Etat. Une commission en surveillera l'emploi sous le contrôle du ministre des finances.

Le compte-courant des Caisses d'épargne avec le Trésor n'excédera pas cent millions. Les remboursements ne pourront pas s'élever au-delà de 100 francs par quinzaine et par dépôt total.

Les versements et remboursements ne devront pas excéder la somme de 2,000 francs par an et par déposant. Le taux d'intérêt que serviront les Caisses d'épargne et fixé à 3 fr. 25 0/0. Le bénéfice qui résultera de l'écart entre ce taux d'intérêt et celui qui sera réalisé, servira à alimenter une caisse destinée à faire face aux frais de contrôle et de surveillance, ainsi qu'à couvrir les pertes pouvant résulter de mauvaise gestion.

Société de secours mutuels de Cahors. — Ont été élus, dimanche, membres de la commission :

MM. Paul Cangardel.....	287
Bénech.....	284
Gibert.....	281
Marty.....	279

Le ministre de l'instruction publique a décidé que l'enseignement du dessin et celui du travail manuel seraient rattachés à l'enseignement des sciences dans les écoles normales. A partir du 1^{er} octobre prochain, des maîtres-ouvriers pourront être employés dans ces écoles à titre d'auxiliaires du professeur du travail manuel. Ils recevront dans cet emploi un salaire de un franc cinquante à deux francs par heure.

Ordination. — Monseigneur l'Evêque a procédé, samedi matin, dans la chapelle du grand séminaire, à l'ordination de la Trinité. Elle comprenait onze prêtres, six diacres, treize sous-diacres, douze minorés et vingt tonsurés. Déjà, le 6 de ce mois, Monseigneur avait ordonné trois prêtres dans la chapelle du petit séminaire de Montfaucou.

Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés :

M. Castagné, vicaire de St-Geniès, vicaire de St-Urcisse (Cahors) ; M. Bergognoux, vicaire de St-Projet, vicaire de Freycinet.

On lit dans le *Mémorial du Quercy* :

« Mardi dernier, deux enfants de Figeac, et des meilleurs, resserrèrent les liens d'une amitié qui, bien que vieille de plus d'un demi-siècle, n'a été jamais voilée par l'ombre d'un nuage. Les deux amis sont M. Louis Bergon et M. Louis Ser.

« M. Louis Bergon, sorti de l'Ecole Polytechnique, ne s'est arrêté qu'au plus haut échelon dans la carrière administrative, où il était entré. Il a pris récemment sa retraite comme directeur des postes et télégraphes. La croix de commandeur de la Légion d'honneur a été naguère la juste récompense des services qu'il a rendus à son pays. M. Bergon a eu la sagesse et le bon esprit de laisser toujours de côté la politique et de ne s'occuper que de ses fonctions.

« Sorti de l'Ecole Centrale avec le n° 1, M. Louis Ser est, depuis longtemps, professeur dans cet établissement. Il a laissé des traces de ses talents d'ingénieur dans l'administration de l'assistance publique, où la haute et remarquable direction de son beau-père a imprimé des souvenirs ineffaçables ; car, si Armand Hosson a eu des successeurs, il reste jusqu'à présent hors de pair. M. Louis Ser est chevalier de la Légion d'honneur.

« Donc, le 8 juin, dans l'église Saint-Séverin, à Paris, M. Maurice Bergon, architecte, fils unique de M. Louis Bergon, a épousé M^{lle} Marguerite Ser, fille de M. Louis Ser. Un nombre considérable d'amis était venu pour donner aux deux familles un témoignage de sympathie et adresser aux jeunes époux des vœux pour leur bonheur. L'église Saint-Séverin était pleine de monde et le défilé à la sacristie a duré plus d'une heure. S'il y avait des lumières, des fleurs, des toilettes et des chants, cela ne se demande pas ; mais ce que nous avons constaté, c'est l'effusion des sentiments de l'assistance à l'égard de deux familles qui font honneur à la ville de Figeac et au département du Lot.

Bagnac. — La *Guêpe du Quercy* annonce que huit membres du conseil municipal de Bagnac sur seize, viennent d'envoyer leur démission de conseillers municipaux au préfet du Lot, à la suite d'un différend avec le maire, M. Rozières.

Un en plus ne la donne que conditionnellement.

L'incendie de Decazeville. — Un incendie considérable a éclaté le 20 juin dans la maison de M. Gibers, marchand de bois. Il y a eu malheureusement de nombreux accidents de personnes à déplorer.

Les victimes de cet incendie sont : la veuve Gibers, sa fille et son fils, Mlle Gibers âgée de vingt ans, et le jeune Paul Gibers, âgé de sept ans ; Mlle Entraygues, modiste ; M. de Carcenac et un militaire, le fiancé de Mlle Germaine Gibers, qui habitait la maison.

Les causes du sinistre sont encore inconnues. Les fouilles ne sont pas encore commencées. Les autorités civiles et militaires sont sur les lieux.

Le bruit court que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Travailleurs militaires. — Les maires du département du Lot viennent d'être informés qu'en exécution des prescriptions de la circulaire du ministre de la guerre, en date du 19 mai dernier, M. le général commandant le 17^e corps d'armée a autorisé M. le colonel du 7^e de ligne, à accorder des permissions de 20 et 30 jours, à un certain nombre de militaires qui désiraient prendre part, soit dans leur famille, soit chez des particuliers, aux travaux agricoles (fenaison, moisson, vendange).

Le nombre des permissionnaires du 7^e de ligne, non compris les hommes désirant aller travailler dans leurs familles, ne pourra dépasser le nombre de 30.

Les cultivateurs devront adresser leurs demandes à M. le colonel du 7^e de ligne, par l'intermédiaire du préfet ou des sous-préfets.

XXIV

FOLIE

La ville commençait à étinceler sous les lueurs de ses mille réverbères. Le tragédien descendit l'escalier de l'hôtel, les deux mains dans les poches de son paletot : elles contenaient les revolvers que lui avait donnés John White. Arrivé dans la rue, il tenta de s'orienter. Une horloge sonnait sept heures moins le quart.

— J'ai deux heures devant moi, pensa-t-il. Il reprit son attitude songeuse, le menton appuyé dans la paume de sa main. Puis il marcha tout droit devant lui, sans relever la tête.

Les rues étaient pleines de promeneurs. Washington est peut-être la seule ville de l'Union où l'on ne s'occupe pas uniquement et avant tout d'affaires. Cela tient à ce qu'elle est une cité cosmopolite, pour ainsi dire, où se rencontrent les hommes d'Etat de l'Amérique et les diplomates de l'étranger.

Le tragédien ne prêtait pas la moindre attention à ceux qui passaient à côté de lui. Il semblait qu'il fût complètement en dehors des faits extérieurs et que sa pensée fût égarée en des rêves profonds. Rêves bien profonds, en effet — profonds comme le crime !

Il arriva bientôt dans la campagne. Alors il augmenta la vitesse de sa marche. On eût dit que son cerveau l'épuisait, et que pour le fatiguer et l'empêcher de penser, il fatiguait d'abord le corps, la brute.

Quand il fut à un kilomètre dans la campagne, il s'assit sur le bord du chemin.

— Ainsi, murmura-t-il, il y a dans cette ville un homme à l'apogée de sa fortune, de sa puissance

Armée. — M. le général de brigade Boutard, inspecteur général du 8^e arrondissement de gendarmerie, passera en revue les brigades de l'arrondissement, à Gramat le 8 juillet prochain.

Nous apprenons que le 3^e bataillon du 7^e de ligne, actuellement en Algérie, s'embarquera à Philippeville le 27 juin courant, pour rentrer à Cahors, où il arrivera le 1^{er} ou le 2 juillet. Les compagnies de ce bataillon, qui tiennent garnison à Djidjelli, quittent cette localité le 19 juin, pour se rendre à Philippeville.

L'Institut Pasteur. — Sur la proposition de M. Nuville, maire, le conseil municipal de la commune de Lanzac, dans sa dernière séance, a voté une somme de 30 fr. pour l'Institut Pasteur.

Saint-Cyr. — Les futurs St-Cyriens, seront certainement heureux de connaître le sujet de composition française, qui a été donné cette année aux candidats de l'Ecole spéciale militaire. Le voici :

« La France au delà des mers. La glorieuse suite de ses explorateurs et de ses guerriers, depuis Cartier jusqu'à Montcalm ; etc. La profonde empreinte laissée par le génie national : ses représentants en Asie, en Afrique, en Indochine et en Océanie. »

Service en campagne. — Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les exercices pratiques du service en campagne seront exécutés dans le voisinage de toutes les garnisons comprenant des troupes d'armes différentes. Ces exercices familiariseront les officiers avec la tactique des armes autres que la leur, et, par le contact plus fréquent qu'ils permettront d'établir entre les divers éléments appelés à concourir à une même opération, procureront aux troupes une cohésion qui leur fait parfois défaut, ainsi que cela a été constaté à des manœuvres annuelles.

Société agricole et industrielle du Lot. — Nous sommes heureux d'apprendre que le sieur Bergognoux, François, propriétaire au Mas comme de Gramat, lauréat de la Société agricole et industrielle du Lot, a obtenu au concours régional de Goéret les prix suivants :

Catégories des races des causses du Lot

- 1^o Une médaille d'or et 200 fr. pour le bélier n° 328 ;
- 2^o Une médaille d'argent pour le bélier n° 326 ;
- 3^o Une médaille d'or et 200 fr. pour le lot de brebis n° 329.

Conférence. — Nous apprenons que notre compatriote, M. Henri Deloncle, secrétaire de la Ligue des patriotes, ira faire prochainement une conférence à Aurillac, au profit de la Société de gymnastique, d'escrime et de tir, actuellement en voie de formation à Aurillac.

Examens. — Les dates de l'ouverture de la session d'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les établissements universitaires, sont fixés ainsi qu'il suit :

et de son orgueil. De longues années paraissent promises à cet homme. Il vient de rentrer en vainqueur dans sa capitale, chef acclamé d'une armée de cinq cent mille hommes et d'un peuple de cinq millions de citoyens. Les souverains de l'Europe traitent de puissance à puissance avec cet homme qui a été bûcheron...

— Il se tut. Ces paroles avaient été prononcées d'une voix calme. Il reprit, mais cette fois d'un accent étrange, comme, fiévreux :

— Un homme ! Qui a dit cela ? Ce n'est pas vrai. C'est un tyran. Les tyrans n'appartiennent pas à l'humanité. Oh ! je sais qu'il y a deux voix qui parlent en moi : — celle de la folie qui me dit

— Il s'appelle Lincoln ! — Celle de la raison, qui me dit : — Il s'appelle César. — Bûcheron ! depuis quand a-t-on vu que César avait été bûcheron ? Il était patricien, et Pompée vaincu, il voulut avoir l'empire du monde. Mais Brutus était là... J'étais là... et César est tombé frappé sous la statue de sa victime... Je tuerai le tyran, comme j'ai déjà fait ! Qui oserait dire que ce n'est pas moi ? Je l'ai tué pendant onze ans de suite ! On croyait que je jouais un rôle. Niais ! niais ! qui n'ont pas compris ! Je sais tuer, et je sais tuer César, voilà le fait... Dieu ! que je souffre ce soir !

Il ôta son chapeau de feutre, et exposa son front brûlant à l'air frais de la nuit qui venait caresser son visage.

Sa respiration sifflait. Un violent combat se livrait évidemment dans la conscience de cet homme.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

85

LA FAMILLE CAVALIÉ

XXIII

RETOUR DE BOOTH

Ce n'est pas celle qui convient aux vengeance d'aujourd'hui. Quand nous nous sommes rencontrés en France, nourrissant nos pensées vous m'avez supplié de vous laisser la gloire de frapper le premier coup. J'y ai consenti. Vous, votre patrie ; moi mon frère : il était condamné ! Mais je reprends ma parole, si vous ne suivez pas mes instructions. Si votre folie est telle, ajouta White brutalement, c'est bien. Agissez de votre côté, comme moi j'agirai du mien !

L'œil de Booth lança des éclairs.

— Moi, ne pas le frapper ? Jamais !

— Alors, faites ce que je veux.

— Eh bien, soit ; j'y consens.

Il joua quelques instants avec les revolvers que son complice lui avait tendus. Puis se levant brusquement :

— Attendez, murmura-t-il...

Prestement, il ôta d'une des cartouches la balle et la poudre ! puis :

— Asseyez-vous là, dit-il.

— M'asseoir ?

— Oui.

— Pourquoi ?

Booth ricana. Je veux répéter mon rôle !

— John White s'assit. Lui aussi avait changé. Ce n'était plus l'homme jeune et élégant qui s'était croisé avec Robert Cavalie dans le cabinet du président Lincoln. La haine emplissait cette âme vindicative : le fiel avait jauni le sang. Il se prêta docilement à la fantaisie de Booth et s'assit.

Le tragédien plaça le fauteuil en travers, de façon qu'il pût arriver par derrière. Alors il se recula de quelques pas, et avançant jusqu'à John White, il appuya le canon du revolver sur la tempe de son complice. Puis, prenant son élan, il sauta pardessus sa tête et entra dans la seconde pièce attenante au salon.

Que signifiait cette scène ?

Faite devant témoins, elle eût été incompréhensible, pour tout autre que pour les deux acteurs qui la jouaient.

Oui, cela ira bien, murmura Booth en rentrant dans le salon. Je suis sûr de mon affaire.

John White se leva :

— Vous ne me demandez pas ce qui se passera après ? dit-il froidement.

— Après ?

— Oui, quand vous l'aurez tué ?

— Eh bien...

— J'y ai pensé, moi...

Il se pencha vers Booth et lui parla longuement à voix basse. Le mot chevaux revint souvent. Enfin à six heures et demie du soir, ils se séparèrent. John White resta chez lui et Booth sortit.

11 octobre 1886, à huit heures du matin (aspirantes).

14 octobre 1886, à huit heures du matin, (aspirants).

Le local sera désigné ultérieurement. Tout candidat devra produire, avant le 30 septembre, pour être inscrit : son acte de naissance et une demande au recteur sur feuille de papier timbré de 60 centimes.

Chemin de fer. — La France annonce que l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Cahors à Capdenac reste définitivement fixée au dimanche 11 juillet.

Si nous sommes bien informés, les fêtes données à Cahors à cette occasion seraient fort brillantes et se transformeraient en une grande manifestation aux pieds du monument Gambetta. Des ministres et un grand nombre de personnalités politiques y assisteraient.

Arrestation. — Le nommé Jean-Baptiste Arnaldy, trouvé sur la voie publique en état d'ivresse manifeste, a été écroué au violon municipal.

Cet individu, âgé de quarante-trois ans, originaire de Clermont-Ferrand, était sorti, ces jours derniers, de la maison d'arrêt de Cahors, où il venait de purger une condamnation.

Procès-verbaux. — Deux contraventions ont été relevées par la police de Cahors contre deux revendeuses pour infractions aux règlements de police des marchés.

Terrou. — Une laie soignée a été surprise par des bergers, samedi dernier, au village de Ladirac, commune de Terrou. Les petits ont été saisis, mais la mère s'est sauvée.

Tribunal correctionnel de Cahors

Faux témoignage. — Les nommés Carroul, Couaillac et Thibault comparaissent devant le tribunal (audience des 17 et 19 juin) sous l'inculpation de faux témoignage.

Voici l'historique de cette affaire :

En juin 1885, les époux Desprats assignaient en dommages, devant le juge de paix de Luzech, la femme Couaillac, dont les montons avaient été trouvés pacageant dans une vigne des demandeurs. Pour se défendre, la femme Couaillac fit intervenir un faux témoin, le nommé Carroul, qui affirma, devant le juge de paix, avoir entendu, un jour de foire de Luzech, le demandeur Desprats répondre à la demanderesse qui lui demandait « pourquoi il lui faisait porter ses jupons à l'audience » de se laisser condamner et qu'il paierait tous les frais.

En présence de la déposition de Carroul, Desprats fut débouté de sa demande en indemnité; mais il déposa une plainte au parquet contre Carroul pour faux témoignage et contre Couaillac et Thibault pour complicité.

M^e Bousquet et Grépon défendent les accusés.

Dans un jugement fortement motivé, M. le président Lorguie prononce une condamnation à trois mois de prison contre le nommé Carroul et à six mois de la même peine contre Couaillac et Thibault.

Tribunal correctionnel de Figeac

Audience du 19 juin 1886.

Vol. — Le nommé Boy, de Ginouillac, qui compte déjà dix condamnations pour vol, comparait sous l'inculpation de divers vols de poules; il est condamné à six mois de prison et à la relégation.

— M..., de St-Jean-Lespinasse, est condamné à 6 jours de prison pour avoir battu sa femme.

Accident. — M. L. Andrieux, fils, charronnier à Labastide-Murat, était monté sur un vélocipède et allait rondement sur la route de Cahors, lorsque le véhicule chavira brusquement et projeta Andrieux à 7 ou 8 mètres plus loin; ce dernier en a été quitte, heureusement, pour quelques contusions sans gravité.

Tirage d'obligations. Il a été procédé dimanche, au 84^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt de la ville de Paris 1865. A ce tirage, il a été extrait de la roue, 1,204 numéros, dont les 21 premiers ont droit aux primes suivantes :

- Le numéro 92,218, gagne 150,000 fr.
- Le numéro 454,088, gagne 50,000 fr.
- Les quatre numéros suivants, gagnent chacun 10,000 fr. : 485,318, 95,532, 555,439, 58,095.
- Les cinq numéros suivants, gagnent chacun 5,000 fr. : 8,727, 753, 301,848, 2,676, 119,967.
- Les dix numéros suivants, gagnent chacun un lot de 2,000 fr. : 77,066, 104,244, 508,000, 328,204, 61,683, 289,758, 191,996, 293,265, 1,253, 317,148.

Le total des primes est de 285,000 fr. 1,183 autres numéros sont remboursables au pair.

L'adjudication des droits d'octroi de Gourdon, n'ayant pas eu lieu dimanche dernier, il sera procédé à une nouvelle mise aux enchères, sur la mise à prix de 19,000 fr.

Un incendie dû à la malveillance, s'est déclaré dimanche dernier, vers 2 heures 1/2 du matin, aux Lavaudes, commune de Gourdon, chez le sieur Cambonie Jean, cultivateur.

Variétés

MŒURS ANNAMITES

MANIÈRE DE MANGER DES ANNAMITES
LE BÉTTEL. — L'OPIMUM.

La chose qui frappe le plus l'Européen, à son arrivée en Cochinchine, c'est la façon de manger des annamites. Les chinois, les cambodgiens, les siamois, les laotiens, les malais procèdent de même.

Entrez dans une case au moment du repas. Vous voyez toute la famille accroupie, soit à terre, soit sur un lit de camp, autour du grand plat en cuivre où les divers mets sont rangés. La marmite de riz bouilli, où chacun puise à volonté, est placée sur un côté; tous en tiennent un bol plein de la main gauche. Leur main droite est munie de deux petits bâtonnets qu'ils manient avec beaucoup de dextérité et dont ils se servent pour prendre les morceaux de porc et de poisson qui composent leur nourriture. Ils s'en servent aussi pour faire entrer peu à peu le riz dans la bouche. Il est alors curieux d'observer le mouvement lesté et dégagé qui caractérise cette opération.

On remarque presque toujours un paquet de bâtonnets sur le grand plat. Ils sont destinés aux amis qui viennent rendre visite pendant le repas.

Les annamites ne mangent jamais avant de s'être rincé la bouche à deux ou trois reprises. Cette habitude de propreté étonne de la part d'un peuple qui se complait dans la crasse. Je dois dire cependant que l'hygiène de la bouche est chez eux l'objet de soins continus. Ils ont l'air de comprendre que les substances dont ils se nourrissent ne sont pas précisément d'une odeur agréable. Après le repas ils se rincent de nouveau la bouche et avalent un grand bol d'eau fraîche, dans laquelle ils versent du thé infusé.

Quoi qu'il en soit, leurs dents ne brillent guère et la fétidité de leur haleine n'en est pas moins horrible. Où en trouver la cause ? Dans un détestable usage dont ils ne démentiront jamais. A les entendre, rien de plus salubre, après avoir mangé, que de mâcher le bétel.

Le bétel, plante grimpante dont les feuilles longues et arrondies ressemblent beaucoup à celles du noyer, joué un très grand rôle en Annam. On le cultive avec soin et il forme un des principaux éléments du commerce du pays. Il figure dans nombre de cérémonies, mais surtout dans celle du mariage comme symbole de la virginité.

Dans chaque case se trouve une petite table sculptée sur le panneau antérieur et placée devant le lit de camp principal. Sur cette table, s'étalent les diverses matières qui composent la chique nationale, à savoir : un pot en grès, rempli de chaux vive, avec une spatule pour la prendre; une boîte double à compartiments, ronde, faite d'écorce de bambou finement tressée et contenant des feuilles de bétel superposées et des noix d'arec divisées en quatre; un vase en terre cuite et vernissée, au col étroit et à rebord élargi, plein de tabac et de cigarettes roulées.

Or, une fois le repas terminé, chaque membre de la famille s'avance à tour de rôle, saisit une feuille de bétel qu'il enduit de chaux vive et dans laquelle il enroule une partie de noix d'arec; puis il fait disparaître le tout dans la bouche et le mâche avec volupté.

Ces matières, réduites par la mastication, forment une liqueur rougeâtre qu'ils n'avalent pas, mais qui teint désagréablement les lèvres et les dents.

Ils conservent la chique jusqu'à ce que le suc de chaque substance soit complètement exprimé. Pendant ce temps, ils fument une cigarette, roulée en cornet, où le tabac disparaît sous la grande quantité de papier. Ils prennent aussi très fréquemment une pincée de tabac dont ils s'essuient les dents.

Les femmes vendent au marché les chiques toutes prêtes vingt ou trente sapèques.

Les enfants commencent de très bonne heure à mâcher le bétel. C'est une passion universellement goûtée en Annam. Ce peuple a contracté l'habitude depuis si longtemps et à un tel degré, qu'elle est devenue pour lui une nouvelle vie. Il m'a semblé même qu'il mettait une certaine superstition à l'observer rigoureusement. Les mères se font un devoir de l'apprendre à leurs petites filles et petits garçons.

Cette manie porte avec elle de très graves inconvénients. Elle noircit affreusement la bouche. Les lèvres se contractent, surtout chez les fem-

mes, sous l'influence de la chaux vive. Elles grossissent, deviennent proéminentes et accusent une grimace fort laide.

Je ne pense pas que cette habitude dégoûtante ait quelque effet nuisible sur les organes internes; mais, en revanche, l'opium, dont les annamites aspirent la fumée en grande quantité, contribue, dans une large mesure, à accentuer cette espèce d'atrophie originelle ou acquise dont ils paraissent irrémédiablement frappés.

L'usage de l'opium ne date pas de longues années et a été introduit en Annam par les chinois, qui le tiennent eux-mêmes des anglais. Il s'étend chaque jour davantage et l'exemple de beaucoup d'employés européens n'est pas de nature à le faire disparaître de sitôt. On ne saurait se faire une idée des ravages qu'il exerce sur les populations indigènes.

C'est malheureux à dire; mais le fait de fumer l'opium constitue à ses yeux comme une distinction. Pas un fonctionnaire, pas un notable qui ne tienne à honneur d'avoir une pipe chez lui. Il fait construire un beau lit de camp qu'il recouvre d'un splendide moustiquaire doublé, à sa partie antérieure, d'étoffes de soie or et argent. Deux magnifiques matelas cambodgiens sont disposés de chaque côté de la pipe, avec des éventails, des coussins brodés en toile rouge ou grenat et tout un attirail de fantaisies. Il choisit le plus beau coin de son plus bel appartement pour établir sa fumerie (mot très usité en Annam) et là, avec un boy pour la fatale besogne, il aspire la substance empoisonnée la plus grande partie de la nuit.

C'est une véritable contagion, dont les progrès vont sans cesse croissant. A l'exemple des grands, les petits, dès qu'ils gagnent quelque argent en servant un européen ou en pratiquant un mince négoce, se font comme un devoir d'acheter une pipe et, l'emplette réalisée, s'estiment d'autant. Tous les soirs, après avoir mangé, ils en consomment plus ou moins.

Au surplus, — ce qui prouve combien cette coutume malsaine a pris de l'importance, — quand un annamite reçoit des amis, sa principale préoccupation, après le régal, est de faire installer sa fumerie. Le tuyau pernicieux passe successivement de bouche en bouche et l'on devise avec beaucoup de joie et d'entrain.

Les gros bonnets du village ne font jamais de réception sans allumer par avance la petite lampe à cuire l'opium. On l'aperçoit au loin, dans l'arrière salle, cachée par des tapisseries en papier, briller de sa lumière pâle et immobile. Chacun des invités peut passer à la fumerie et consommer la quantité de narcotique qui lui convient. Pas un ne se fait faute d'y aller. C'est aussi la manière la plus à la mode de recevoir les européens. Ceux-ci n'éprouvent aucun goût pour la cuisine du pays, se contentent de goûter aux bananes et aux autres fruits; puis, ils s'introduisent dans l'autre chambre, se couchent mollement sur un matelas cambodgien à côté de l'appareil à fumer et hument l'aère vapeur.

Voici la nomenclature des pièces qui composent une fumerie. Une espèce de boîte ou plateau en bois précieux du pays les contient toutes. Au centre du plateau, se dresse une petite lampe entourée d'un verre épais de forme conique, percé d'un trou à sa partie supérieure et destiné à concentrer la chaleur. On peut retirer le verre à volonté. La flamme ne doit pas dépasser le trou, sans quoi l'opium serait carbonisé et, par suite, impropre à sa destination.

Un sous-officier d'infanterie de marine.
(A suivre).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 19 juin 1886. Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le Petit chose, par Alphonse Daudet. — Nos gravures : La bataille de fleurs aux Tuileries; « En dérive », tableau de M. Renouf; L'armée portugaise; Le théâtre illustré : Eden théâtre : « Brahma »; Les expériences du frein Diaz; Les troubles de Buda-Pest; Les spahis à Paris; Salon de 1886, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Ebeecs. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures : La bataille de fleurs, aux Tuileries. — En dérive, tableau de M. Renouf. — Les costumes de l'armée portugaise : Défilé des troupes pendant la grande revue. — Les théâtres d'été : « Brahma ». — Les expériences du frein Diaz. — Autriche-Hongrie : démonstration des étudiants de Buda-Pest. — Les spahis à Paris : leur arrivée au jardin du Palais Royal. — Exposition canine de 1886 : Marco, griffon d'arrêt français. — Bureaux 13, Quai Voltaire, à Paris.

La 3^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix : Un franc), vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^e, 61, rue de Rennes, à Paris. Elle contient entre autres les mots : « Aboiements », « Allégorie » et le commencement d'une étude très importante sur l'Allemagne.

Envoi du 1^{er} volume contre un mandat-poste de 25 fr.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1328^e livraison (19 juin 1886). — A travers l'Alsace et la Lorraine, par M. Charles Grad, de l'Institut de France, député au Reichstag allemand. — 1885. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Barclay, Ch. Barbant,

Lix, E. Schiffer, D. Lancelot, Winckler et Kohl. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris. M. MARIE jeune, fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le jeudi 1^{er} juillet (foire), de 10 h. du matin à 9 h. du soir, Hôtel des Ambassadeurs. Ensuite, à Montauban les 2 et 3 juillet, Hôtel de l'Europe. M. MAIRE revient visiter ces villes tous les six mois, Cahors, les 2 et 3 janvier et 4^{er} juillet.

M. MARIE vient visiter cette région depuis 15 ans; il est le seul qui puisse immédiatement et devant les personnes, combiner, exécuter et appliquer l'appareil qui convient à chaque cas spécial qui se présente.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillards, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ma}.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscues, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

BOURSE. — Cours au 22 juin.

3 0/0.....	83 05
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 45
3 0/0 id. 1884.....	85 90
4 1/2 0/0 ancien.....	106 90
4 1/2 0/0 1883.....	110 55
Dernier cours du 21 juin.	
Actions Orléans.....	1,320 50
Actions Lyon.....	1,208 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	385 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	326 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	322 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	338 75

DROGUERIE INDUSTRIELLE
A. COUDERC
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie
Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.
Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chieudent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.
Eponges toute provenance
Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonneurs verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.
Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.
Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.
Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transporté boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

CANAL DE SUEZ

Assemblée du 8 juin 1886.

Extrait du rapport de M. Ferdinand de Lesseps.

Le rapport entier est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, 9, rue de Chartras, Paris.

Recettes de l'exercice 1885. 65,049,945 21
Dépenses de toute nature. . . 31,021,478 19

Bénéfice de 1885. . . . 34,028,467 02

Le mouvement maritime de 1885 a été de 3,624 navires et de 6,335,753 tonnes nettes officielles, procurant une recette de 60,057,259 fr. 97.

C'est, comparé à 1884, une augmentation de 10,35 p. 100 pour le nombre des navires et 7,91 p. 100 pour le tonnage.

La crise commerciale, industrielle et maritime, qui a pesé si lourdement sur tous les trafics en 1885, n'a pour ainsi dire pas touché votre entreprise. La violence et l'universalité de cette crise sont démontrées par les diminutions des recettes des Chemins de fer ainsi que par le ralentissement des échanges. En 1885, les chemins de fer Français accusent une diminution de recettes de 37 millions de francs, les chemins de fer Anglais ont perdu 21 millions 200,000 francs. Le commerce de la France a diminué de 175 millions de francs. Le commerce des Etats-Unis a diminué de 475 millions 600,000 fr. Le commerce de l'Angleterre a diminué de 1 milliard 13,000,000 de francs.

Si le trafic du Canal maritime de Suez n'a pas souffert, en 1885, de la crise universelle, c'est que les diminutions de taxes ont permis des créations d'entreprises nouvelles, des augmentations de lignes maritimes existantes.

Nous sera-t-il permis, en constatant les résultats obtenus par votre entreprise aux moments si difficiles que le monde traverse, de rappeler comment on appréciait, jadis, votre clairvoyance et votre énergie ?

Voici ce que publiait un des journaux les plus autorisés de l'Europe, à une époque où une violente spéculation à la baisse était tentée contre les actionnaires du Canal de Suez :

« Partout, même en Egypte, règne cette opinion, que le Canal, s'il est jamais praticable, ne saurait en tout cas être susceptible de produire. Beaucoup de personnes assurent qu'il ne pourra jamais donner un intérêt de 4 1/2 0/0 au capital qui sera dépensé. »

« Les ingénieurs employés sur les lieux avouent qu'avec les ressources dont on dispose actuellement en travaux, il faudrait cinquante ans pour mener les travaux à bonne fin. »
« Combien faudra-t-il consacrer de millions pour arriver au but, c'est ce qu'il serait difficile de calculer ; mais, ce qui est certain, c'est qu'il y a des actions offrant plus de garanties de sécurité que n'en offrent celles du Canal de Suez. »

En réalité, le Canal qui ne devait pas être exécuté qu'après cinquante ans de labeurs, a été exactement inauguré, selon la promesse faite, le 17 novembre 1869 ; — et l'entreprise que beaucoup de personnes assuraient ne pouvoir jamais donner 4 1/2 0/0 donne pour 1885, c'est-à-dire pour l'année de crise la plus intense du siècle, un revenu de 17 p. 0/0 — et le Canal maritime de Suez, sachez-le, en tant que trafic, n'en est qu'à ses débuts.

Londres 1884 — Paris et Anvers 1885
DIPLOME D'HONNEUR

aux Nouveaux APPAREILS

Reconnus les plus parfaits pour l'HYGIENE et l'ASSAINISSEMENT des Villes, Maisons et Appartements.
ENVOI FRANCO de l'Album.
N. B. — Exiger la Marque ci-contre.



Le propriétaire-gérant, Laytout.

GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET

3, Rue du Parc, 3. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs
CAHORS

J. VALDIGUIÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps ; derniers perfectionnements photographiques ; accessoires de pose en tous genres ; nouvelles fantaisies ; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon ; phototypie ; platinotypie ; zincographie ; héliogravure ; illustrations ; vignettes ; peinture à l'huile ; pastel ; fusain ; ferropressiate ; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu ; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle ; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUIÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée ; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à **M. FÉRANDO**, jeune, avenue de la Gare.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

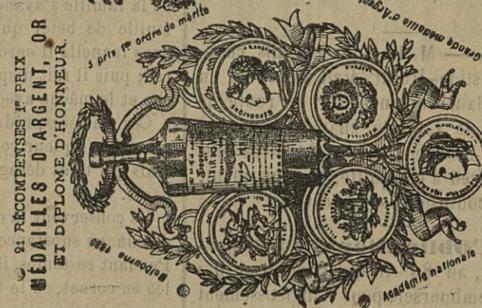
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Agréé par le Grand
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHAMPAGNE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



51 RÉCOMPENSES ET MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLÔME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BUREAU EXP-INT-142 nos concourus
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES